

CONCEPT D'ENTRETIEN

1.0 GÉNÉRALITÉS

- 1.1 L'entrepreneur (Entrepreneur de soutien en service, ESS) doit gérer, effectuer et coordonner l'entretien de tout l'équipement dont il est responsable, tel que détaillé dans la sous-section sur l'entretien de la LDEC-201– Plan de gestion du soutien et sa DED connexe. L'équipement doit être entretenu conformément aux normes du FEO. L'entrepreneur doit communiquer avec l'ATet le GCVM du MDN pour s'assurer de tenir compte des besoins en matière d'entretien préventif au moment de la préparation du calendrier de SEA.

2.0 DÉFINITIONS

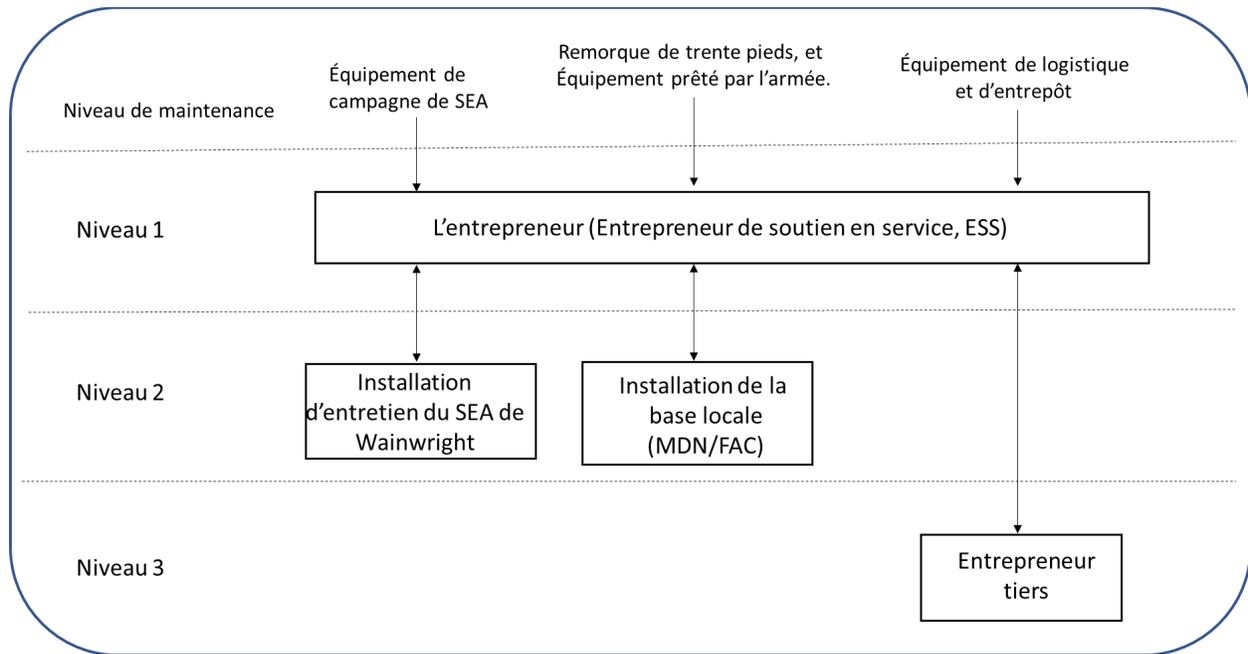
- 2.1 Niveaux d'entretien – Le niveau d'entretien correspond à une mesure du contenu d'entretien et du temps qu'il faut pour exécuter une tâche donnée. Les tâches sont classées en niveaux en fonction de l'étendue et de la complexité du travail qui devrait normalement être effectué à chaque niveau.
- 2.1.1 Niveau 1 – L'entretien de Niveau 1 est définie comme des tâches de maintenance qui comprennent des inspections régulières, l'entretien, le diagnostic préliminaire des défauts, le remplacement des composants et des tâches de maintenance corrective mineures..
- 2.1.2 Niveau 2 – L'entretien de Niveau 2 est définie comme des tâches de maintenance corrective par réparation ou remplacement de pièces ou d'assemblages sur des équipements qui dépassent le cadre de la maintenance de niveau un. Ceci nécessite un certain niveau d'outils spéciaux et d'équipements de test ou un technicien qualifié pour effectuer le travail.
- 2.1.3 Niveau 3 – L'entretien de Niveau 3 englobe des activités telles que le remplacement ou la restauration de pièces, d'assemblages ou de composants, la reconstruction et la révision d'équipements, les améliorations de mi-vie, les programmes de prolongation de la durée de vie et les activités de longue durée qui nécessitent des installations spécialisées.

3.0 CONCEPT DE SOUTIEN

3.1 Généralités

- 3.1.1 L'entrepreneur doit effectuer des tâches d'entretien de niveau 1 sur tout l'équipement de campagne de SEA, ainsi que la planification, la gestion et la coordination de l'équipement nécessitant un entretien de niveau 2. L'équipement de campagne de SEA nécessitant un entretien et des réparations au-delà de l'entretien de niveau 1 autorisé doit être envoyé aux installation d'entretien du SEA de Wainwright.
- 3.1.2 L'entrepreneur doit gérer, effectuer, et coordonner les tâches d'entretien de niveau 1 sur les équipements de logistique et d'entrepôt, ainsi que la planification, la gestion et la coordination des équipements nécessitant un entretien de niveau 3. L'équipement de logistique et d'entrepôt nécessitant un entretien et des réparations de la part d'un ou de plusieurs entrepreneurs tiers doit être géré comme un entretien de niveau 3 et autorisé au moyen d'un formulaire DND 626 – Autorisation de tâches.

Figure 1. Niveaux d'entretien



3.2 L'entrepreneur doit réagir à tout défaut comme suit :

3.2.1 Défauts critiques : Ceux-ci sont des défauts au niveau du système qui rendent des parties importantes du système de SEA inutilisables, de sorte que l'entraînement et/ou les exercices des stagiaires sont interrompus, ou de défauts similaires qui empêcheront la conduite des exigences d'entraînement futur prévues et planifiées, à moins que ces défauts ne soient corrigés avant la date de début de l'entraînement prévu. Il peut également s'agir de défauts identifiés par l'AT à l'entrepreneur comme étant des défauts critiques. La réponse en matière d'enquête de l'entrepreneur à ce type de problème doit être immédiate. L'objectif initial de l'enquête par l'entrepreneur doit être de trouver la cause du problème et de signaler au PDC CCEM le délai prévu pour corriger le défaut. Le PDC CCEM utilisera ces informations pour déterminer l'incidence sur l'entraînement prévu. L'entrepreneur doit tenter de rectifier immédiatement les défauts critiques, en utilisant toutes les ressources disponibles localement. S'il n'est pas en mesure de le faire, l'entrepreneur doit immédiatement demander l'aide au FEO SEA. Le FEO SEA déterminera et communiquera à l'AT les ressources ou les services supplémentaires nécessaires à la correction des défauts qui dépassent la portée de ceux disponibles sur place. L'objectif doit être de reprendre l'entraînement dès que possible et de rétablir la disponibilité de l'équipement du SEA à temps pour garantir les exigences d'entraînement prévues. Sauf instruction contraire de l'AT, l'intervention de l'entrepreneur en cas de défaut critique doit avoir la priorité sur tout autre travail et être gérée à l'intérieur des Travaux de base. Lorsqu'il n'est pas possible de gérer l'équipement au sein des Travaux de base, l'AT, en tenant compte des résultats d'une enquête sur les défauts et de l'urgence des exigences d'entraînement prévues, peut recommander une DTS afin de rétablir la fonctionnalité de l'équipement de simulation.

- 3.2.2 Défauts non critiques : Ceux-ci sont des défauts qui ne perturbent pas l'entraînement en cours au point de ne pas pouvoir atteindre les objectifs de l'entraînement. Même un défaut majeur d'équipement du SEA qui rend inutilisables des parties importantes du système doit être considéré comme un défaut non critique s'il peut être corrigé avant le prochain besoin prévu pour cet équipement. La réponse en matière d'enquête de l'entrepreneur à ce type de problème doit être immédiate. L'objectif initial de l'enquête par l'entrepreneur doit être de déterminer la cause du problème et de signaler au PDC MDN ou au CF MDN le délai prévu pour rectifier le problème en question. Si le problème ne peut être résolu au niveau du PDC MDN et du CF MDN, l'intervention de l'AT sera nécessaire. L'AT utilisera ces informations pour déterminer l'incidence potentielle sur l'entraînement prévu. Une fois qu'un défaut a été classé comme non critique, l'entrepreneur doit rectifier ce défaut à temps pour protéger les exigences d'entraînement prévues à venir. L'entrepreneur doit déterminer les ressources ou les services supplémentaires nécessaires à la correction des défauts qui dépassent la portée de ceux disponibles sur place. L'objectif doit être de restaurer la fonctionnalité et la disponibilité des équipements de SEA de la manière la plus rentable possible, sans compromettre le calendrier d'entraînement.

4.0 PROCESSUS DE RÉPARATION

4.1 Équipement de campagne de SEA (voir figure 2);

4.1.1 Entretien de niveau 1 – Entrepreneur

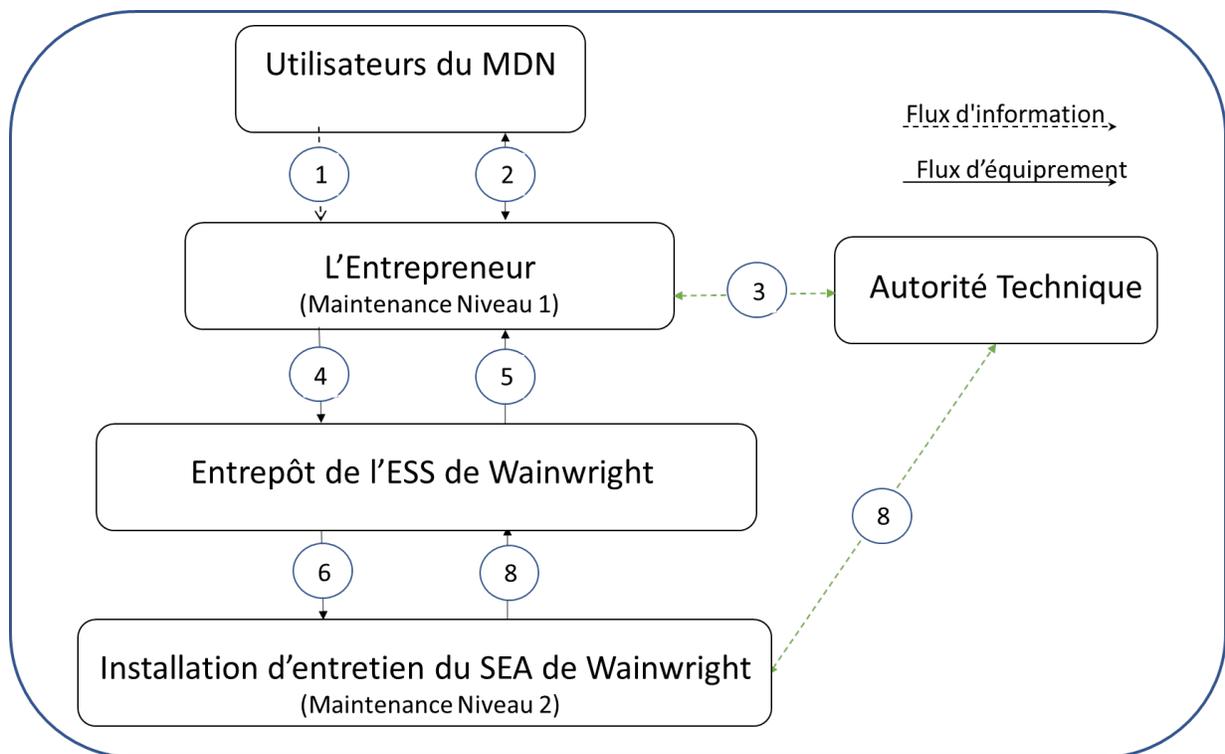
- 4.1.1.1 Lorsqu'un utilisateur signale des défauts d'équipement, un ou plusieurs articles de remplacement seront fournis à l'utilisateur par l'entrepreneur à partir du stock de soutien, et l'article inutilisable sera transféré à l'installation d'entretien du SEA de Wainwright pour évaluation et réparation..

4.1.1.2 Si le ou les articles nécessitent un entretien de niveau 2 :

- 4.1.1.2.1 L'utilisateur remet l'article inutilisable à l'entrepreneur sur le site statique (étape 1);
- 4.1.1.2.2 L'entrepreneur sur le site statique fournit à l'utilisateur un article de remplacement à partir d'un stock réparable. (Étape 2)
- 4.1.1.2.3 L'entrepreneur sur le site statique demande des instructions d'expédition au LCMM de WES (étape 3)
- 4.1.1.2.4 L'entrepreneur sur le site statique expédie l'équipement à l'entrepôt de l'ESS à Wainwright (étape 4).
- 4.1.1.2.5 L'entrepreneur à l'entrepôt de l'ESS de Wainwright expédie un article de remplacement utilisable au site statique de l'entrepreneur (étape 5).
- 4.1.1.2.6 L'entrepreneur informera l'installation d'entretien du SEA de Wainwright, en créant un avis de maintenance corrective ou préventive dans le SIGRD, adressé au centre de travail principal de l'installation d'entretien du SEA de Wainwright.
- 4.1.1.2.7 Un ordre de transfert de stock sera créé par le MDN dans le SIGRD pour initier le mouvement de l'article vers le compte de matériel de réparation (RMA) de l'installation d'entretien du SEA de Wainwright.

- 4.1.1.2.8 Les articles nécessitant une réparation doivent être remis l'installation d'entretien du SEA de Wainwright (étape 6).
- 4.1.1.2.9 Une fois réparé ou déclaré réparation non rentable (RNR l'installation d'entretien du SEA de Wainwright clôturera le bon de travail. Un ordre de transfert de stock sera créé par le MDN dans le SIGRD pour initier le mouvement de l'article vers l'entrepôt de l'ESS de l'entrepreneur à Wainwright (étape 7).
- 4.1.1.2.10 Les articles réparés doivent être remis à l'entrepôt de l'ESS de Wainwright (étape 8).
- 4.1.1.2.11 L'entrepreneur conservera l'équipement réparé à l'entrepôt de l'ESS de Wainwright.

Figure 2. Flux d'entretien des équipements de campagne de SEA.



4.2 Équipement de logistique et d'entrepôt (voir figure 3);

4.2.1 Entretien de niveau 1 – Entrepreneur

4.2.1.1 Lorsque l'entrepreneur identifie des lacunes ou des défauts d'équipement :

4.2.1.1.1 L'entrepreneur doit dépanner et réparer le ou les articles, si possible; et

4.2.1.1.2 L'entrepreneur doit effectuer un entretien de niveau 1 sur le ou les articles afin de déterminer leur état et les besoins d'entretien.

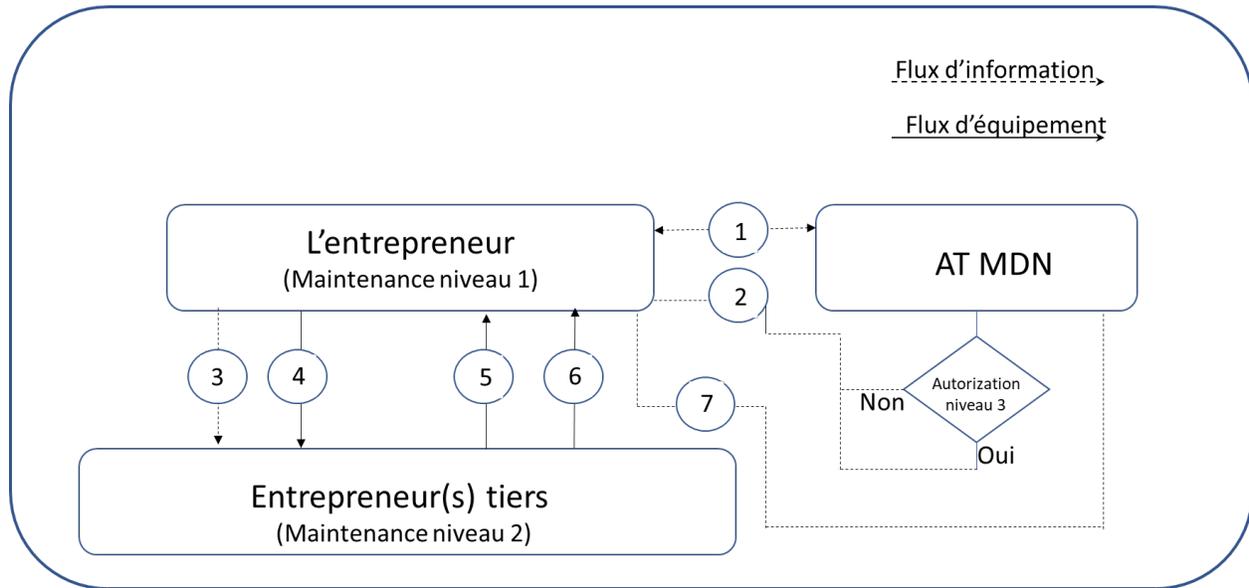
4.2.1.2 Si le ou les articles doivent être maintenus par un entrepreneur tiers :

- 4.2.1.2.1 L'entrepreneur doit envoyer un message, contenant les conclusions et les recommandations de l'entretien de niveau 3, à l'AT pour examen et décision (étape 1);
- 4.2.1.2.2 L'entrepreneur doit obtenir une estimation d'un entrepreneur tiers et fournir cette estimation à l'AT pour approbation. Les tâches d'entretien de niveau 3 doivent être autorisées à l'avance au moyen d'un formulaire DND 626 – Autorisation de tâches du MDN (étape 2);
- 4.2.1.2.3 L'entrepreneur doit ouvrir un ordre de travail, dans son centre de travail principal du SIGRD, pour tous les articles nécessitant un entretien de niveau 3;
- 4.2.1.2.4 L'entrepreneur doit organiser et gérer les tâches d'entretien de niveau 3 du ou des articles nécessitant un entretien par un entrepreneur tiers (étape 3);
- 4.2.1.2.5 S'il y a lieu, l'entrepreneur doit expédier le ou les articles à l'entrepreneur tiers (étape 4). Dans certains cas, les réparations peuvent être organisées avec l'entrepreneur tiers pour être effectuées sur le site.

4.2.2 Entretien de niveau 3 – Entrepreneur tiers

- 4.2.2.1 Une fois que toutes les tâches d'entretien sont terminées, le ou les articles réparés et non réparables seront renvoyés à l'entrepreneur pour une mesure de suivi future (étape 5);
- 4.2.2.2 L'entrepreneur doit mettre à jour et fermer l'ordre de travail;
- 4.2.2.3 L'entrepreneur tiers soumettra les factures de tous les coûts de réparation à l'entrepreneur (étape 6).
- 4.2.2.4 L'entrepreneur doit facturer au MDN les tâches d'entretien de niveau 3 (étape 7).

Figure 3. Flux des équipements de logistiques et d'entrepôt



4.3 Équipements prêtés par l'armée (voir la figure 4);

4.3.1 Entretien de niveau 1 – Entrepreneur

4.3.1.1 Lorsque l'entrepreneur relève des défauts sur l'équipement :

4.3.1.1.1 L'entrepreneur doit effectuer un entretien de niveau 1 sur le ou les articles afin de déterminer leur état et les besoins d'entretien.

4.3.1.1.2 Si le ou les articles nécessitent un entretien de niveau 2 :

4.3.1.1.2.1 L'entrepreneur doit informer l'installation d'entretien de la base locale en créant un avis de correction ou de prévention, dans le SIGRD, adressée au centre de travail principal de l'installation d'entretien de la base locale;

4.3.1.1.2.2 L'entrepreneur doit créer un ordre de transfert de stock dans le SIGRD pour entreprendre le déplacement de l'article vers le compte de matériel réparable (CMR) de l'installation d'entretien de la base locale. L'entrepreneur recevra des instructions d'expédition du MDN (étape 1);

4.3.1.1.2.3 L'entrepreneur doit envoyer le ou les articles endommagés à l'installation d'entretien de la base locale (étape 2).

4.3.2 Entretien de niveau 2 – Installation d'entretien de la base locale

4.3.2.1 L'installation d'entretien de la base locale effectuera la réception des marchandises dans le SIGRD.

- 4.3.2.2 L'installation d'entretien de la base locale créera un ordre de travail pour chaque article figurant dans les documents d'expédition.
- 4.3.2.3 L'installation d'entretien de la base locale effectuera une vérification physique pour s'assurer que le ou les articles sont complets et conformes aux pièces justificatives qui les accompagnent.
- 4.3.2.4 L'installation d'entretien de la base locale remplira les documents de réception et les retournera au MDN.
- 4.3.2.5 Une fois que toutes les tâches d'entretien sont terminées :
 - 4.3.2.5.1 L'installation d'entretien de la base locale fermera l'ordre de travail et créera un bon de livraison sortant dans le SIGRD. L'installation d'entretien de la base locale recevra les instructions d'expédition du MDN;
 - 4.3.2.5.2 L'installation d'entretien de la base locale renverra le ou les articles à l'entrepreneur (étape 3);
 - 4.3.2.5.3 L'entrepreneur doit effectuer une vérification physique pour s'assurer que le ou les articles reçus sont complets et conformes aux pièces justificatives qui les accompagnent;
 - 4.3.2.5.4 L'entrepreneur doit compléter la réception des marchandises dans le SIGRD.

Figure 4. Flux relatif à l'équipement prêté par l'armée.

